

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

---

PERMETTRE AUX MAIRES DE LOGER LES HABITANTS EN MOBILISANT LES  
LOGEMENTS VACANTS - (N° 2303)

Tombé

N° CE28

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Simonnet, rapporteure

-----

### TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Étendre au maire le pouvoir de réquisition des locaux vacants ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification du titre clarifiant le fait que la proposition de loi ne fait qu'étendre aux maires un droit existant de longue date.